

Assemblée communale du 17 décembre 2024

En présence de 17 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote au niveau communal est de 17.

Se sont excusés : M. Johann Déglise, M. Benjamin Gaillard, Mme Béatrice Lehner.

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°49 du 6 décembre 2024 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 juin 2024
2. Rapport d'activités du Conseil communal
3. Budgets 2025 – présentation et approbation
4. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

M. Christophe Kilchoer est nommé scrutateur.

En introduction, le Syndic annonce la démission de Maria Progin du Conseil communal en raison de son déménagement. Une élection en vue de son remplacement aura lieu en début d'année.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 juin 2024

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 4 juin 2024 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 juin 2024 s'expriment par main levée » :

OUI : 17
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 juin 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

M. le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est réuni à 11 reprises depuis la dernière assemblée du mois de juin 2024.

Il a traité principalement les sujets suivants :

Association régionale de la Sarine (ARS)

- 1) Nous avons le retour de l'examen préalable du plan directeur de la Sarine de la part du SeCA, est arrivé le 22 avril dernier.
Les analyses techniques sont en cours.
L'approbation du plan directeur par l'assemblée des délégués est retardée en 2025 en raison de divergences d'interprétations entre l'ARS et le SECA dans le cadre de la spatialisation des zones d'activité régionales.
L'idée est toujours d'avoir une zone d'activité par sous-région dans notre district.
Nous concernant, elle se situera au Mouret. Celle-ci ne pose pas de problème.
- 2) Le tourisme a été intégré à l'ARS sur la base de la nouvelle loi cantonale sur le tourisme, avec effet au 01.01.2025.
La stratégie touristique régionale et son financement sont en cours d'approbation. Une clé de répartition provisoire a été définie pour 2025.
A cet effet, des fiches de mesures ont été établies,
Un inventaire des éléments touristiques a été établi pour chaque commune.
Pour Villarsel-sur-Marly, l'élément majeur ressorti est le secteur de la chapelle.
Des cartes thématiques seront établies et transmises à toutes les communes avec les lieux touristiques à visiter.
La première fiche de mesure concerne « Les Chemins de la Sarine ». Il est prévu de créer un parcours de Fribourg à Rossens. La 1^{ère} étape qui aura lieu en 2025 concernera le chemin autour de l'Abbaye d'Hauterive. Les chemins sont déjà existants, il s'agit de les valoriser.

Nouvelle loi sur les agglomérations (LAgg) - Nouvelle Association de communes

Des explications ont déjà été données à la dernière assemblée.

Constitution de la CRCNA (Conférence régionale des communes pour la nouvelle agglomération).

Villarsel-sur-Marly a fait partie des communes invitées et a décidé de faire pleinement partie de cette conférence régionale jusqu'au terme du processus de constitution.

Un groupe de travail a été constitué et, au terme d'une seule séance, a fait la proposition de mandater l'ARS pour réaliser une étude afin de rattacher une section PA «Projet d'Agglomération» à l'ARS.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres de la CRCNA.

A ce jour, les études sont en cours entre la Préfecture et l'ARS.

Cette possibilité, si elle est acceptée, d'une part par le Conseil d'Etat, d'autre part par l'assemblée des délégués de l'ARS ainsi que par les communes membres de cette conférence régionale, ne nécessitera pas la création d'une nouvelle association de communes. C'est l'ARS qui s'occupera des futurs projets d'agglomération.

Le plan d'agglomération (PA5) est en cours d'élaboration ; il comprend le périmètre des 10 communes de l'agglomération actuelle + les communes du district qui étaient intéressées. Le but d'y participer est de proposer des mesures qui desservent la région, pouvant être subventionnées par la confédération, en matière d'infrastructures, d'urbanisation ou nature et paysage.

Notre commune propose une mesure de mobilité douce, à savoir la création d'un chemin depuis l'arrêt du bus jusqu'au passage piétons, devisée à Fr. 35'000-.. Cette mesure a été acceptée par le personnel technique de l'Agglomération et donc intégrée dans le PA5. Cette mesure fait partie des 400 mesures mineures proposées pour un total de 130 millions de francs pour l'ensemble du PA5.

La réalisation des est prévue entre 2028 et 2032.

Etape suivante : finalisation et approbation du PA5 par le Conseil d'Etat, puis transmission à la Confédération pour acceptation et détermination des taux de subventionnement.

Si la mesure est acceptée, elle devra encore être approuvée par l'assemblée communale dans le cadre du budget de l'année en question.

Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

Le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine a déménagé au MIC à Marly depuis le 2 décembre 2024. La situation est beaucoup plus stable depuis l'arrivée de la nouvelle Cheffe de service, Madame Huguenot. Par contre, il y a une forte augmentation des coûts, surtout à cause des loyers des locaux.

De plus, une augmentation des cas est toujours à relever, et surtout des cas de plus en plus lourds.

Cimetière

Nous avons reçu une demande pour la création d'un espace pour l'ensevelissement des personnes de religion musulmane. La discussion est en cours.

La convention relative à la chapelle mortuaire entre les trois communes et la Paroisse est aussi en cours de révision.

Cercle scolaire

Le déménagement dans la nouvelle école de Château d'Eau a eu lieu le 7 juillet. Seules les classes de 3H sont restées à Marly-Cité par manque de place dans la nouvelle école.

Prévision pour la suite : dans une deuxième phase, une nouvelle école sera construite à Marly-Cité, entre le home et la place du village. Et dans une troisième phase, il y aura la rénovation de l'école actuelle de Marly-Cité. A cet effet, les communes de Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha vont rencontrer la commune de Marly, pour discuter de la convention scolaire.

Divers

- L'association de la Crèche Capucine s'est agrandie avec la location d'un deuxième appartement à Treyvaux. Un crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle crèche a été approuvée par l'Assemblée communale de Le Mouret. Un montant de CHF 5'000.- a été mis au budget afin de réaliser cette étude.
- L'apéritif villageois a rencontré du succès cette année encore. Il sera renouvelé en 2025, mais la date n'a pas encore été fixée.
- La commune a procédé à la réfection de la croix à l'extrémité de la route communale ainsi qu'à sa bénédiction.
- Les travaux de rénovation du CO de Marly sont en cours. L'aile 1974, sera terminée en juin 2025. Et l'aile 1978, sera aussi rénovée à partir du printemps prochain et seront terminés pour la rentrée 2026.
- Concernant le projet du nouveau CO de Givisiez, l'enquête publique est terminée. Il n'y a pas eu d'opposition concernant le CO, mais comme elle est englobée dans trois autres enquêtes, le permis de construire n'a pas encore été délivré. Le crédit d'ouvrage sera soumis en assemblée des délégués le 26 mars prochain, une soirée d'information sera organisée, à laquelle la population est conviée, le 19 mars 2025. La votation de ce crédit sera soumise au référendum obligatoire. La votation populaire aura lieu le 18 mai 2025.
- La loi sur l'aide sociale a été acceptée par le Grand Conseil au mois d'octobre dernier. Il n'y aura plus de service social régional pour la Haute-Sarine. Deux services seront à disposition pour tout le district : le premier pour la ville de Fribourg et le second pour le solde du district dans un lieu à déterminer. Il y aura la possibilité de créer des antennes. Le délai de mise en vigueur est de 5 ans.
- Le concours d'architecture relatif à l'agrandissement de l'EMS de Marly est terminé. Un groupe de travail doit finaliser le projet. L'idée étant une ouverture

en 2028. Concernant le home d'Ependes, le concours d'architecture aura eu lieu prochainement.

- Le service des ambulances de la Sarine, dénommé SAS, a déménagé à Fribourg, où se situe la caserne des pompiers.
- Un avant-projet sur la culture est en cours. Des discussions pour réfléchir à une gouvernance régionale à mettre sur pied sont prévues. A ce stade, il n'y a pas d'obligation légale pour que les communes d'intégrer une association de communes pour la culture.
- Le Conseil communal a à nouveau reçu la visite de la police de proximité. La police rend régulièrement des visites de courtoisie dans les communes afin de faire le point sur la situation et fournir des informations au sujet de ce qu'il se passe dans la région.
- La réfection du pont sur la Nesslera aura lieu depuis le 1er février prochain. Le pont se trouve près de la gravière de Tinterin et sera fermé à la circulation des véhicules pendant les travaux. Il n'y aura plus que la possibilité de passer en vélo à pied. Dominique Gendre donne des compléments d'informations. En effet, sous ce pont, il y a aussi des conduites d'eau, des conduites d'électricité et de téléphonie. Il va falloir les déplacer. Aussi, cela nécessite la pose d'une passerelle qui sera polypiétonne et polyvélo. Les conduites provisoires seront amarrées à cette passerelle provisoire. Et le nouveau pont supportera 40 tonnes. La commune a été convoquée à une séance d'infos.
- Enfin, la police et l'ACF ont organisé une séance pour les seniors à Marly afin de faire de la prévention surtout sous l'angle des cyberattaques. Une centaine de personnes a assisté à cette séance. Une deuxième séance sera organisée toujours dans le district mais dans un autre secteur le printemps prochain, sous la même égide.

Et comme d'habitude, le Conseil a pris part à de nombreuses séances et représentations, au sein des assemblées des associations de communes. M. le Syndic profite de cette occasion pour remercier ses collègues du Conseil communal et tout spécialement notre personnel administratif.

M. Luc Déglise ouvre la discussion au sujet du rapport d'activité du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

Aussi, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. Budget 2025 – présentation et approbation

Le budget 2025 détaillé était consultable sur le site internet de la commune.

3.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic donne des explications concernant le budget de fonctionnement.

Résumé du budget de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 347'124,10
- Total des produits : Fr. 325'696,65
- Déficit : Fr. 21'427,45

Nous obtenons donc un budget déficitaire d'environ 6%. Cela n'a donc pas beaucoup d'impact. Il y a une légère diminution des produits, et des charges en augmentation, dont le cercle scolaire, le service des curatelles, la partie de tourisme de l'ARS ainsi que quelques investissements dont le montant est inférieur à Fr. 5'000.-, puisque selon notre règlement des finances, ces investissements doivent être mis dans le compte des résultats.

M. le Syndic présente la répartition des dépenses et commente quelques rubriques en chiffres arrondis.

- Service des curatelles, on avait Fr. 4'010.- au budget l'année passée, et on arrive à Fr. 4'929.- cette année, soit une augmentation de 25%, due essentiellement à l'augmentation des frais de location. La clé de répartition tient compte du nombre de cas, du nombre d'habitants et de l'IPF.
- Enseignement et formation. Participation au cercle scolaire intercommunal : on avait l'année passée au budget Fr. 34'000.- pour le cercle scolaire (primaire et enfantine), et cette année, on a Fr. 43'000.-, car la convention inclut tous les frais financiers liés aux bâtiments. Et comme il y a eu la construction de la nouvelle école à près de 40 millions de francs, ça a tout de suite eu un impact sur les frais financiers. C'est dans ce cadre-là qu'il est prévu de discuter des participations aux frais financiers avec les communes de Pierrafortscha et Marly.

Au niveau cantonal, la dépense cantonale passe de Fr. 22'000.- à 24'000.-, donc on a de nouveau 10 % d'augmentation, parce qu'il y a de plus en plus d'enseignants et de classes. Il y a également de plus en plus d'élèves qui bénéficient des mesures d'accompagnement renforcées

Pour le CO, nous avons aussi 10% d'augmentation, due à la progression du nombre d'habitants.

- Même effet pour notre participation aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptée, Fr. 1'500.- de plus en raison du nombre d'habitants qui augmente.
- Homes médicalisés : on avait Fr. 6'800.- dans les comptes, maintenant on se trouve à Fr. 8'800.-.
- Institutions spécialisées pour handicapés : on passe de Fr.19'000.- à 21'700.- de participation.

Ce sont vraiment tous ces postes de la santé, du social et des écoles qui augmentent année après année et qui ne vont pas diminuer.

- Routes : investissement de Fr. 1'500 pour le remplacement d'un lampadaire.
- Entretien du réseau d'eau pour Fr. 2'500.-. Il s'agit de l'entretien de nos bornes hydrantes.
- Concernant l'ARS, on voit l'impact de la prise en compte de l'aspect touristique. Donc, on passe de Fr. 280.- à Fr. 822.-.

Il y aura encore bien d'autres choses qui seront prises en compte à partir de 2026, tels que le plan directeur régional, la gestion des zones d'activité.

- S'agissant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, nous avons laissé le même montant que l'année passée dans le budget, malgré le fait que le canton préconisait une augmentation de 8 %.

M. le Syndic rappelle que l'année passée, nous avons eu une année bénéficiaire, car nous avons encaissé un impôt extraordinaire sur le gain immobilier. Il n'est pas possible de budgétiser ce genre de produit.

3.2 Budget d'investissement

Aucun investissement au budget 2025.

Il n'y a en effet pas d'investissement supérieur à Fr. 5'000.-. Les investissements inférieurs à ce montant ont été intégrés dans le budget de fonctionnement.

3.3 Questions et remarques

M. le Syndic demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ces budgets.

Frédéric Gendre fait part de son inquiétude que tous les coûts continuent d'augmenter. Il se demande si le taux d'impôt va pouvoir rester à Fr. 0.90.

M. le Syndic assure que le Conseil communal va faire tout son possible pour maintenir le taux d'impôt actuel.

Frédéric Gendre encourage le Conseil à demander des ajustements à la commune de Marly s'agissant de nos différentes participations, notamment pour le cercle scolaire.

Luc Déglise indique que le message a été entendu, qu'une première discussion a déjà eu lieu, nous proposant de résilier la convention et construire une école.

Il s'agit maintenant de se coordonner avec Pierrafortscha, afin d'avoir des éléments concrets ; à cet effet, nous allons donc prendre divers renseignements.

Pascal Droux trouve que ce n'est pas une réponse convenable. La situation a évolué, la convention doit pouvoir être rediscutée. Si quatre élèves de Villarsel-sur-Marly fréquentent le cercle scolaire, on ne doit quand même pas payer une aile de la nouvelle école. Il trouve tout cela disproportionné.

M. le Syndic prend acte de ces remarques.

Luc Déglise précise que nous n'avons pas encore discuté de solutions possibles. Toutes les portes sont ouvertes, mais nous devons trouver un partenaire pour nos enfants à scolariser.

Les lois nous demandent de répondre à certaines exigences, soit en étant autonome, soit en étant en association de communes. Nous n'avons pas le choix. A titre d'exemple, si une commune voulait sortir de l'association du CO, elle devrait construire un nouveau CO.

Pascal Droux se dit qu'un jour, nous devons payer pour pouvoir passer à travers Marly. Mais les habitants de Villarsel-sur-Marly contribuent également à l'économie de Marly de manière générale.

Frédéric Gendre demande si nous nos élèves ne pourraient pas aller au Mouret.

M. le Syndic répond que légalement oui, mais que nous devrions nous renseigner.

La parole n'étant plus sollicitée, M. le Syndic passe directement la parole à M. Roch Dupraz pour la lecture du rapport de la Commission financière.

M. Roch Dupraz donne lecture du rapport de la commission financière.

« Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption du budget 2025 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la commission financière ainsi que le chef des finances, M. Luc Déglise accompagné de la boursière Mme Stéphanie Oberson, se sont réunis le mercredi 4 décembre au bâtiment communal. Armée de ses 5 membres, la commission a débuté la séance en vue des observations et de l'adoption de la prévision du prochain exercice.

Budget du compte des résultats

Le budget du compte des résultats nous a été bien justifié. L'augmentation drastique des charges liées pèsera cette année fortement sur le résultat. En effet, la vision des coûts surtout dans les natures des comptes formation et santé aura un impact important. Les écoles s'agrandissent et se multiplient, les enseignants sont plus nombreux, la facture est ainsi plus salée à la répartition.

La même problématique mais pour l'âge opposé se dessine. Les homes et leur personnel ainsi que les dépenses collatérales font aussi augmenter l'addition.

Budget des investissements

Etant donné qu'aucun investissement n'est prévu, la commission financière n'a donc pas de commentaires à relever.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces budgets tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous profitons pour remercier le travail effectué par le conseil communal et ses membres durant l'année.

Enfin, au nom de la commissions financière, nous souhaitons à tous nos concitoyens de belles fêtes de fin d'année.

Bernadette Gendre - Jacqueline Kilchoer - Roch Dupraz – Pascal Droux – Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 16 décembre 2024 »

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son excellent travail et son rapport, ainsi que pour sa disponibilité et ses compétences.

La discussion est ouverte avant de passer au vote.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Syndic propose de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement et d'investissement 2025 s'expriment par main levée ».

OUI : 17
NON : 0
ABSTENTION : 60

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2025 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée et présente le point suivant.

DIVERS

Pour ce dernier point, M. le Syndic propose aux personnes qui le souhaitent de s'exprimer.

Frédéric Gendre a lu sur le dernier procès-verbal qu'un montant de Fr. 6'500.- était inscrit pour la rénovation du bâtiment communal en 2024. Il demande de quoi il s'agit. Luc Déglise répond que le four communal a été repeint.

Frédéric Gendre a pris connaissance d'un montant de Fr. 15'000.- en 2025.
Luc Déglise indique qu'il s'agit d'un montant inscrit dans le plan financier, qui n'est pas un budget, mais une sorte de tableau de bord des investissements à prévoir.
Il est établi et présenté à l'Assemblée communale, mais ne doit pas être approuvé.
Les investissements prévus seront de toute façon intégrés dans un budget.

Concernant le chemin de l'ancienne Crausa, Frédéric Gendre demande si la commune de Villarsel-sur-Marly a écrit à la commune de Marly, comme cela avait été évoqué lors de la dernière assemblée.
Regula Barrett annonce que le chemin est maintenant en ordre.

Frédéric Gendre évoque les messes à la chapelle.
Luc Déglise répond que cela n'a aucun rapport avec la commune. C'est la Paroisse qui gère les messes. Luc Déglise a discuté avec le Père Augustin. Peu importe qu'il y ait une, deux, trois personnes ou plus. Le mot d'ordre est que chaque paroissien doit sentir se sentir libre d'assister à la messe, que ce soit à la chapelle de Villarsel-sur-Marly ou ailleurs.

Frédéric Gendre demande si la commune est propriétaire de la chapelle.
Luc Déglise répond par la négative, il s'agit d'une fondation. Seul le fonds est géré par la commune. Il est de l'ordre de grandeur de Fr. 15'000.-.
Dominique Gendre et Myriam Gaillard rajoutent que la commune prend en charge l'électricité et la réfection de la peinture.
Dominique Gendre signale que la chapelle de Pfaffenwyl, qui était une fondation, a été reprise par la paroisse de Marly il y a deux ou trois ans.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h00 en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation.

Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, de belles fêtes de fin d'année les invite à partager l'agape offerte par la commune.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

La secrétaire :

Le Syndic :